



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB

P.V. AEDCI 61

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2018**

Ordre du jour :

1. Présentation du Rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 4 juin 2018 et du 25 juin 2018
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 juillet 2018
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer  
Mme Claudine Konsbruck, remplaçante de M. Serge Wilmes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire  
M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Rita Brors, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Cécile Hemmen, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**1. Présentation du Rapport annuel 2017 de la Coopération luxembourgeoise**

Présentation par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

L'aide publique au développement luxembourgeoise se chiffre, pour 2017, à 1% du revenu national brut (RNB), soit 377 millions d'euros. Le Luxembourg compte donc parmi les six pays de l'OCDE ayant atteint ou dépassé la cible de 0,7% de l'APD par rapport au RNB, et se situe à la deuxième place après la Suède (1,1%). Les autres pays sont le Danemark, la Norvège, la Turquie et le Royaume-Uni.

Dans son examen par les pairs effectué en 2017, le Comité d'aide au Développement (CAD) de l'OCDE a apprécié la concentration géographique et sectorielle de l'aide au développement du Luxembourg. Un fait marquant pour l'année 2017 est également l'adoption du processus du Consensus européen du développement. L'efficacité et la qualité de l'aide sont deux aspects particulièrement importants pour l'APD luxembourgeoise, aussi bien dans les programmes bilatéraux que multilatéraux. La coopération avec le Cercle des ONG de développement et le cofinancement se reflètent par la réforme de la loi sur la coopération votée en décembre 2017.

Les crises humanitaires ont augmenté en 2017 et, en même temps, elles sont devenues plus complexes. La Syrie et ses pays limitrophes, le Yémen, la République centrafricaine, l'Irak, le Myanmar, la Somalie, le Sud-Soudan, le Nigéria et toute la zone du Sahel en sont les pays les plus touchés.

La coopération avec les sept pays partenaires (Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger, Sénégal, Nicaragua et Laos) se fait dans le cadre des commissions de partenariat se réunissant régulièrement. Dans ce contexte, il est veillé à intégrer dans les programmes de coopération les 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Une attention particulière est accordée à la qualité de l'aide et à l'objectif de soutenir en premier lieu les populations vulnérables. Un nouvel élément est l'intégration des TIC pour renforcer l'efficacité des administrations. La coopération régionale en Afrique, en Asie et en Amérique latine joue également un rôle important. A côté des pays partenaires, des relations particulières sont entretenues avec deux pays à projets, à savoir le Salvador et le Vietnam. Cette collaboration a pour but de continuer des programmes entamés dans une époque où ces deux pays étaient encore classés comme pays partenaires de la coopération luxembourgeoise et qui ont réussi à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. D'autres projets de coopération se font au Kosovo et au Myanmar (exclusivement avec la société civile).

110 millions d'euros ont été investis en 2017 dans la coopération multilatérale, ce qui représente 30 % de l'APD. Les Nations Unies et les institutions de l'Union européenne en sont les principaux partenaires. Le plan d'investissement externe de l'Union européenne et les nouvelles stratégies mises en œuvre sur le plan européen commencent à être implantés.

La collaboration avec 94 ONG-D agréés au Luxembourg et le cofinancement se chiffrent à 59 millions d'euros, soit 16 % de l'APD. L'aide humanitaire a représenté, en 2017, 12,84 % de l'APD, soit 42 millions d'euros. L'outil « emergency.lu » est devenu un des instruments les plus performants pour apporter de l'aide à travers le monde dans les meilleurs délais.

De nouveaux moyens ont été investis dans le cadre de l'appui aux programmes (2,4 millions d'euros), notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Le volet de la sensibilisation et de l'éducation au développement se chiffre à un engagement de 2,3 millions d'euros pour l'année 2017, en collaboration avec des ONG luxembourgeoises. Suite à la conférence d'Addis Abeba, un nouveau levier sera l'implication du secteur privé, notamment dans la microfinance. Cet instrument permet notamment de soutenir des projets dans le secteur de l'agriculture, et des projets initiés par des femmes. Par

ailleurs, le business partner facility » a été engagé pour la première fois en 2016. De plus en plus d'entreprises profitent de cette possibilité pour devenir actifs dans des pays partenaires.

Les résultats de l'évaluation de la coopération luxembourgeoise peuvent être consultés sur le site internet du Ministère. Le Comité interministériel s'est réuni à six reprises en 2017. Le Cercle des ONG-D est invité aux réunions du Comité dont la cohérence des politiques figure à l'ordre du jour.

### Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La situation au Nicaragua se caractérise par une forte opposition contre le régime. Des révoltes ont lieu presque quotidiennement. L'information et la formation des coopérants sur place sont poursuivies. Actuellement, six coopérants luxembourgeois se trouvent au Nicaragua, d'autres ont quitté les lieux. Monsieur le Ministre a donné des réponses plus détaillées lors d'une récente heure de questions en séance publique.

La politique de coopération européenne à l'égard du continent africain fait l'objet d'une intervention d'un membre du groupe politique CSV. L'orateur donne à considérer que 39 milliards d'euros sont prévus pour les années 2021 à 2027. L'orateur déplore le fait que l'Union européenne ne prenne pas davantage d'initiatives à l'instar de la Russie ou de la Chine qui investissent massivement dans des infrastructures en Afrique. Par ailleurs, l'aspect médical ne serait pas à négliger, le « brain drain » de médecins africains devenant de plus en plus problématique. Monsieur le Ministre répond que l'approche du Luxembourg et de certains autres Etats membres de l'Union européenne est la prévention de conflits et de la pauvreté. Par le biais de la formation des jeunes, certains pays africains améliorent leurs chances à un essor économique. Un engagement plus ciblé dans les pays africains fait par ailleurs partie de la nouvelle stratégie de la Coopération luxembourgeoise. Le secteur médical a toujours été un des piliers de l'aide au développement du Grand-Duché, que ce soient des investissements dans les infrastructures, le bénévolat ou la formation de médecins. Le volet de la Santé figurera d'ailleurs dans chaque programme de partenariat négocié par la Coopération luxembourgeoise.

Le membre du Parlement européen donne à considérer que le Malawi dispose d'un système de sécurité sociale performant. Il souligne l'importance de la sécurité sociale pour éviter des inégalités, ce qui est un des objectifs du développement durable. Or, il s'agit d'un choix politique. Quant au Fonds européen du développement, une intégration dans le budget de l'Union européenne est prévue, mais les détails restent à définir. Soit, il sera créé un instrument financier unique fonctionnant par des « implementation acts » (ce qui donne aux Etats membres la possibilité de bloquer des crédits), soit le Fonds fonctionnera par actes délégués, ce qui permet un certain contrôle au Parlement européen qui pourra retirer la délégation à la Commission européenne. Le Fonds de garantie des investissements peut intervenir jusqu'à un maximum de 50% de l'investissement, ce qui laisse une grande marge d'insécurité. Selon l'avis de l'orateur, l'Union européenne devrait davantage se concentrer sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il se prononce contre l'approche utilitariste poursuivie par la Chine et certains Etats membres de l'Union européenne.

Le Ministre rappelle sa déclaration critique au Conseil des Ministres lors de l'adoption du Consensus européen sur le développement. Par ailleurs, il fait observer que la Banque européenne d'investissement peut devenir un acteur important pour le

développement. Finalement, il rend attentif au fait qu'avec le Brexit, les moyens des Fonds risquent de diminuer.

**2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 4 juin 2018 et du 25 juin 2018**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 7 et le 13 juillet 2018**

La liste des documents est adoptée.

**4. Divers**

Le Président de la Commission informe sur les prochaines réunions de la Commission. Il rappelle que les 19 et 20 septembre 2018 auront lieu les Assises de la Coopération. Les sujets principaux seront la présentation de la nouvelle stratégie de la Coopération luxembourgeoise et les 40 ans de l'agence LuxDevelopment.

Luxembourg, le 24 juillet 2018

La Secrétaire-Administratrice,  
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de  
l'Immigration,  
Marc Angel